



Cahier des charges

Caf Evasion

ETE 2024



Objectif du dispositif

Co-construire un **séjour de vacances** avec des groupes de **8 à 12 jeunes, âgés de 11 à 17 ans révolus**, résidant prioritairement en Haute-Vienne, pendant l'été, sur une période de **8 à 10 jours**, répartis de la manière suivante :

- ☞ 2,5 jours de préparation,
- ☞ 5* à 7 jours de séjour en camping,
- ☞ une demi-journée de bilan.

(* 5 jours uniquement pour favoriser les 1^{ers} départs des plus jeunes)

Objectifs

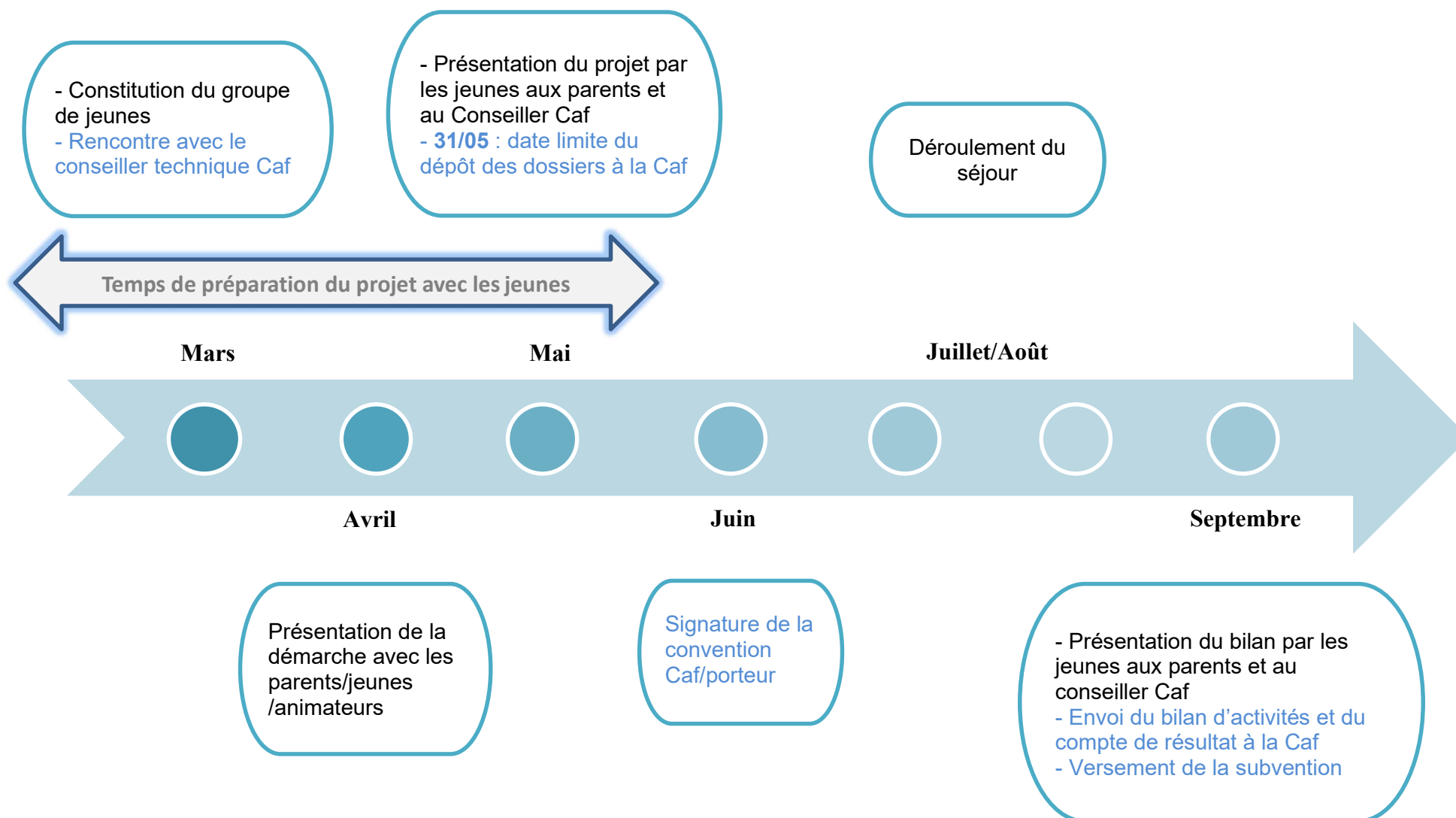
- Accompagner les jeunes dans la construction de leur projet de vacances (préparation collective au-delà de la destination : élaboration des règles de vie en concertation, organisation, contact avec les prestataires...)
- Permettre l'échange, la mixité sociale, la rencontre entre jeunes du même âge...
- Favoriser la participation des parents au projet.

Porteurs concernés :

Les associations et les collectivités, hors Quartiers Politiques de la Ville (QPV), et n'émergeant pas au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et/ou Convention Territoriale Global (CTG) de la collectivité.

Le service aux partenaires pourra déroger à la règle ci-dessus afin de s'adapter à des spécificités.

CALENDRIER



La Caf étudiera les projets sur la base des critères suivants :

- **la présentation du projet** au chargé de conseil et de développement Caf de votre territoire
- **la participation effective** des jeunes à l'organisation du séjour
- **la composition du groupe de jeunes** : mixité filles/garçons
- **la composition de l'équipe d'animation** et l'expérience du personnel en matière d'encadrement de séjours et de projets jeunesse (1 directeur titulaire du BAFD ou du BPJEPS, 1 animateur titulaire au minimum du BAFA)
- **les moyens de mobilisation des parents**
- **le projet pédagogique**
- **la mise en avant des valeurs de citoyenneté et de civisme** développées dans le projet
- **le lieu du séjour** : privilégier la région Nouvelle Aquitaine. Les séjours hors territoire français métropolitain ne seront pas étudiés.

Financement

Subvention sur projet, dans la limite d'un plafond de dépenses par jeune, en fonction de la durée du séjour, sur la base de :

- 1/3 des dépenses à la charge des familles, (Passeports jeunes à déduire de cette somme)
- 2/3 maximum par la CAF

Durée du séjour	Plafond de dépenses	Participation des familles	Subvention Caf
5 jours	270 €	90 €	180 €
6 jours	320 €	105 €	215 €
7 jours	375 €	125 €	250 €

Pour les projets dont les dépenses seront supérieures au prix plafond, les participations familiales et les financements Caf seront limités aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

- Si le séjour n'a pas lieu, le plafond des dépenses retenu pour la préparation est de 70 € par jeune.
- L'autofinancement et/ou la recherche de partenaires financiers sont préconisés.

Pièces obligatoires à fournir :

- **Pour le dépôt du projet au plus tard le 31 mai 2024 :**
 - ✓ La demande de subvention complétée (disponible sur le Caf.fr)
 - ✓ Le projet pédagogique du séjour
 - ✓ La copie de la déclaration de séjour faite auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et le numéro qui vous a été délivré
 - ✓ Un RIB ou RIP si vous ne bénéficiez pas jusqu'alors de financement CAF
 - ✓ Tout document annexe que vous souhaitez nous communiquer.
 - ✓ Pour les nouveaux porteurs : les statuts de l'organisme et liste des responsables, un RIB, le N° URSSAF et le N° SIREN.

- **Pour le bilan du projet au plus tard le 30 septembre 2024 :**
 - ✓ Bilan d'activités du séjour (points positifs, difficultés rencontrées...)
 - ✓ Compte de résultat

Contact :

Dès que vous souhaitez vous engager dans le dispositif Caf Evasion, prenez contact avec **le chargé de conseil et de développement Caf** de votre territoire. (*Carte des territoires d'intervention des conseillers techniques territoriaux disponible sur le Caf.fr*)

Le bilan et le compte de résultats sont à faire parvenir à la Caf à l'adresse suivante :

afc-partenaires.caflimoges@caf.fr